

Fiche signalétique

RHA

1 . Identification du produit et de l'entreprise

Nom commun	: RHA
Utilisations	: Ce produit est utilisé comme couvercle de poche ou de panier de coulée dans l'industrie sidérurgique, ingrédient dans le fondant ou la coulée. Dans les cimenteries il est utilisé comme additif ou comme adjuvant de filtration dans les installations de filtration.
Fournisseur/Fabriquant	: Agrilectric Research Company P.O. Box 3716 Lake Charles, LA. 70602 Tel : (337) 430-0006
En cas d'urgence	: CANUTEC (613) 996-6666
FS rédigée par:	: Kemika XXI Inc. + 1-450-435-7475

04/10/2014

2 . Identification des dangers

État physique	: Solide. (Poudre.)
Odeur	: Inodore.
Couleur	: Noir.
Statut des risques	: Ce produit est classé comme dangereux sous le SIMDUT au Canada.
Vue d'ensemble des urgences	: AVERTISSEMENT ! RISQUE DE CANCER CONTIENT UNE SUBSTANCE QUI PEUT PROVOQUER LE CANCER CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. CONTIENT DES PRODUITS CAUSANT DES LÉSIONS AUX ORGANES SUIVANTS : SYSTÈME CARDIOVASCULAIRE, VOIES RESPIRATOIRES. Éviter le contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Laver abondamment après usage. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Yeux	: Irritant pour les yeux.
Peau	: Irritant pour la peau.
Inhalation	: Irritant pour les voies respiratoires.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets chroniques potentiels sur la santé	: Effets cancérogènes Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon CIRC [Silice, Amorphe]. Classé 1 (Prouvé pour l'homme.) selon CIRC, 1 (Cancérogènes reconnus pour les humains.) selon NTP, + (Prouvé.) selon NIOSH [Silice cristalline - Cristobalite]. Classé 1 (Cancérogènes reconnus pour les humains.) selon NTP, + (Prouvé.) selon NIOSH [Silice cristalline, quartz]. Classé A2 (Suspecté pour l'homme.) selon ACGIH, 2A (Probable pour l'homme.) selon CIRC [Silice cristalline, quartz]. Effets mutagènes Non disponible. Effets tératogènes Non disponible.
Conditions médicales aggravées par une surexposition	: Une exposition répétée de la peau peut entraîner une destruction locale, ou une dermatose. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles pulmonaires. Une exposition répétée à une faible quantité de poussières peut produire une irritation des yeux. Une exposition répétée ou prolongée à la substance peut entraîner des troubles aux organes cibles.

Voir Information toxicologique (section 11)

3 . Information sur les composants

Canada			
Nom		Numéro CAS	%
Silice, Amorphe		7631-86-9	70 - 100
Graphite synthétique		7440-44-0	3 - 5
Oxyde de potassium		12136-45-7	1 - 3
Silice cristalline - Cristobalite		14464-46-1	0.5 - 1
Silice cristalline, quartz		14808-60-7	0.1 - 0.5

4 . Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
- Note au médecin traitant** : Il n'existe aucun antidote spécifique. Le personnel médical doit communiquer avec un centre antipoison.

5 . Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Ininflammable.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
 - Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** :
Aucun danger particulier.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6 . Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Garder le personnel non requis éloigné. Employer un équipement de protection approprié.
- Précautions environnementales** : Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel affecté aux urgences n'est pas disponible, aspirer ou ramasser délicatement les produits renversés et les transférer dans un contenant destiné à l'incinération des déchets. Éviter qu'il se forme un nuage de poussières et prévenir la dispersion par le vent.

7 . Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Ne pas respirer les poussières. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Conserver le récipient bien fermé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé.

8 . Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Canada

Nom du produit

Graphite synthétique

Silice cristalline, Cristobalite

Silice cristalline, Quartz

Limites d'exposition

ACGIH TLV (Canada).

TWA: 10 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Particules nuisibles.

ACGIH TLV (Canada).

TWA: 0.025 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Toutes les formes.

ACGIH TLV (Canada).

TWA: 0.025 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Fraction inhalable

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs d'exposition limites considérées comme acceptables.

- Mesures techniques** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si le travail de l'agent engendre poussières ou fumées utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent aux aérocontaminants au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Protection individuelle

- Yeux** : Lunettes de sécurité.
- Peau** : Blouse de laboratoire (sarrau).
- Respiratoire** : Non requis si manipulé dans un endroit ventilé.
- Mains** : Caoutchouc naturel (latex).



HMIS Code/Équipement de protection individuelle : X

Protection individuelle lors d'un grand déversement : Lunettes de sécurité, lunettes anti-éclaboussures ou masque facial. Gants étanches. Vêtement de protection complet. Bottes. Le port d'un respirateur autonome approuvé NIOSH ou l'équivalent est recommandé de même qu'un vêtement de protection complet. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ces composés, avant de manger, de fumer et d'aller aux sanitaires, de même qu'à la fin de la journée. Suivre les mesures d'hygiène industrielle appropriées.

9 . Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Solide. (Poudre.)
- Couleur** : Noir.
- Odeur** : Inodore.
- Point de fusion/congélation** : >1093.3°C (1999.9°F)
- Densité relative** : Moyenne pondérée: 2.15 (Eau = 1)
- Solubilité** : Insoluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

10 . Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité du produit et réactivité** : Le produit est stable.
- Incompatibilité avec différentes substances** : Réactif avec matières comburantes et les acides.
- Polymérisation dangereuse** : Ne se produira pas.
- Conditions de réactivité** : Inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique.
Légèrement inflammable en présence des matières ou conditions suivantes : chaleur.

11 . Informations toxicologiques

Effets aigus

- Yeux** : Irritant pour les yeux.
- Peau** : Irritant pour la peau.
- Inhalation** : Irritant pour les voies respiratoires.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets chroniques potentiels sur la santé** : Effets cancérogènes Classé 3 (Ne peut être classifié pour l'homme.) selon CIRC [Silice, Amorphe]. Classé 1 (Prouvé pour l'homme.) selon CIRC, 1 (Cancérogènes reconnus pour les humains.) selon NTP, + (Prouvé.) selon NIOSH [Silice cristalline - Cristobalite]. Classé 1 (Cancérogènes reconnus pour les humains.) selon NTP, + (Prouvé.) selon NIOSH [Silice cristalline, quartz]. Classé A2 (Suspecté pour l'homme.) selon ACGIH, 2A (Probable pour l'homme.) selon CIRC [Silice cristalline, quartz].
Effets mutagènes: Non disponible.
Effets tératogènes: Non disponible.
- Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : le système cardiovasculaire, les voies respiratoires supérieures.

12 . Informations écotoxicologiques

- Précautions environnementales** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Produits de dégradation** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone. Quelques oxydes métalliques.
- Toxicité des produits de biodégradation** : Le produit et ses produits de dégradation ne sont pas toxiques.

13 . Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

- Élimination des déchets** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux.

14 . Informations relatives au transport

Informations réglementaires

UN/ IMDG/IATA/ TMD : Non réglementé.

15 . Informations réglementaires

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).



LIS : Tous les ingrédients sont inscrits.

Ce produit a été classé en accord avec les critères de classification du RPC au Canada. Cette fiche signalétique contient toute l'information requise par le RPC.

Listes internationales : Ce produit, (et ses ingrédients) est (sont) inscrit(s) dans les inventaires nationaux, ou est (sont) exempté(s) de l'être en Australie (AICS), en Europe (EINECS/ELINCS), en Corée (TCCL), au Japon ((METI), aux Philippines (RA6969).

16 . Autres informations

Hazardous Material Information System

:

HMIS RATING

Santé	*	2
Risques d'incendie		0
Danger physique		0
Protection individuelle		X

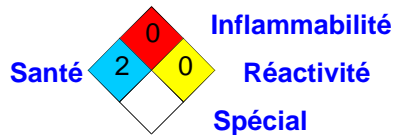
ÉVALUATION DU DANGER

4- Extrême
3- Sévère
2- Modéré
1- Faible
0- Minimum

Consultez la section 8 pour obtenir de l'information plus détaillée sur la protection individuelle.

National Fire Protection Association (États-Unis)

:



Références

: ANSI Z400.1, MSDS Standard, 2004. -Fiche signalétique du fabricant. -Gazette du Canada Partie II, Vol. 122, No. 2 Enregistrement DORS/88-64 31 décembre 1987 Loi sur les Produits Dangereux, "Liste de divulgation des Ingrédients". - Règlement canadien du Transport des Matières Dangereuses, et les Annexes, Version Langage Clair, 2005.

Date d'édition

: 04/10/2014

Version

: 2

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.